



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contentieux

Question écrite n° 5438

Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de mettre en place un dispositif judiciaire de nature à dissuader et à sanctionner plus lourdement le recours abusif en matière d'urbanisme. La présente intervention ne vise pas à remettre en cause le droit d'ester en justice, qui constitue pour nos concitoyens une liberté essentielle à laquelle ils sont très attachés. En outre, il ne s'agit pas de critiquer le contrôle de légalité, important et sérieux, bien qu'il puisse apparaître comme imparfait sous certains aspects. Par ailleurs, ce dispositif ne devra en aucun cas faire abstraction des préoccupations d'environnement et de protection des sites, sans pour autant limiter l'activité économique des espaces naturels, il tentera de concilier ces deux préoccupations essentielles à l'heure actuelle. De plus, nous pouvons constater que le secteur du bâtiment et des travaux publics traverse une crise grave alors que nous observons une carence de la construction de nouveaux logements afin de satisfaire les besoins des Françaises et Français. Parallèlement à cette crise, il apparaît que le recours devant la juridiction administrative à l'encontre des projets immobiliers se multiplie, ce qui a pour effet par conséquent de favoriser un encombrement des tribunaux et de paralyser certains chantiers. Elle lui demande donc s'il ne conviendrait pas de remplacer les sanctions existantes et rarement appliquées à l'encontre de recours abusifs présentes par certaines associations de défense en tout genre, dont les motivations sont diverses et concourent parfois à la préservation d'intérêts particuliers.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5438

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2776